

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 décembre 2022

Secrétaire de séance : monsieur Dimitri KRAJEWSKI

n°07.12.5.1.11.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tarifs - Allocations - Redevances pour l'année 2023

Prêt de matériel – Revalorisation du tarif mise de disposition de tables et chaises

En 2014, le conseil municipal a mis en place une location tarifée des tables et chaises des services techniques en direction des Aulnésiens.

Les tarifs étaient les suivants :

- 0,50 € par chaise
- 2,00 € la table et un coût du transport s'élevant à 10 € mais gratuité si les Aulnésiens venaient chercher par eux-mêmes.

Toujours en réunion du 29 novembre 2022, la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique a souhaité revaloriser ces tarifs en appliquant le coût de 7% de l'IPCH arrondi.

Les nouveaux tarifs soumis au conseil municipal seraient les suivants :

Chaise : 0,55 € l'unité

Table : 2,15 € l'unité

Transport : 11 € si les services techniques municipaux déposent le matériel au domicile des particuliers. Gratuité si les Aulnésiens viennent chercher et rapporter le matériel.

Il est précisé que pour les associations, la gratuité restera de mise.

Monsieur le Président propose au conseil municipal d'adopter ces tarifs ainsi revalorisés.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de Monsieur le Président.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,
Dimitri KRAJEWSKI.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Publiée sur le site internet le : **6 Janvier 2023**

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : **13 décembre 2022**